

Rapport du DFI sur l'utilisation des ressources par la fondation Promotion Santé Suisse en 2013

1 Contexte

11 Bases légales

La loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (RS 832.10 ; LAMal) prévoit, aux art. 19 et 20, la promotion active de la santé publique de la part des assureurs et des cantons. Cette mission a été confiée à la fondation Promotion Santé Suisse (ci-après la fondation), « dont le but est de stimuler, de coordonner et d'évaluer » les mesures de promotion de la santé (art. 19, al. 2, LAMal). Les activités de la fondation sont financées par les cotisations des personnes assurées selon la LAMal. Le montant des contributions, prélevées sur ces cotisations, est fixé chaque année par le Département fédéral de l'intérieur (DFI). Conformément à l'art. 20, al. 2, LAMal, le DFI rend compte aux commissions compétentes des Chambres fédérales de l'utilisation de ces contributions.

2 Activités de la fondation en 2013

21 Avancement de la stratégie

La stratégie à long terme de la fondation (horizon 2018) a été approuvée le 19 janvier 2006 par le conseil de fondation. Elle se concentre, d'une part, sur l'objectif premier de la fondation, à savoir « Renforcer la promotion de la santé et la prévention » et, d'autre part, sur les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – stress ».

Les exposés ci-après s'appuient sur le rapport annuel 2013 publié par la fondation.

1. Poids corporel sain

En 2013, la fondation a poursuivi sa collaboration à long terme avec 20 cantons dans le cadre des programmes d'action cantonaux « Poids corporel sain chez les enfants et les adolescents ». Le rapport annuel 2013 présente en détail les engagements de la fondation en faveur de ces programmes.

Au total, près de 370 000 personnes ont participé aux 18 slowUp (journées découvertes sans voitures) organisées dans différents cantons et régions de Suisse.

2. Santé psychique – stress

De concert avec des partenaires de l'économie et de la science, la fondation s'est engagée dans différents projets en faveur de la promotion de la santé en entreprise. L'accent a été mis sur le thème du stress. A cet égard, 23 employeurs ont obtenu en 2013 le label Friendly Work Space®. A l'heure actuelle, 128 900 person-

nes travaillent dans 41 entreprises ayant reçu cette distinction et améliorant sans cesse leurs conditions de travail. En outre, 36 entreprises employant plus de 6800 collaborateurs ont utilisé le S-Tool, le baromètre du stress.

L'année 2013 a par ailleurs été l'occasion pour l'OFSP, l'OFAS, le SECO et la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) de poursuivre le développement du réseau Santé psychique.

3. *Renforcer la promotion de la santé et la prévention*

Dans le cadre du projet intercantonal « Via - Promotion de la santé des personnes âgées », des bases et des instruments pour la planification et la mise en œuvre des mesures cantonales et communales dans ce domaine ont été mis en place. D'autres projets pilotes seront menés entre 2014 et 2016.

Sur mandat de la CDS, la fondation collabore à l'heure actuelle activement à l'élaboration de la stratégie nationale Prévention des maladies non transmissibles, lancée en novembre 2013 par le Dialogue Politique nationale de la santé.

22 **Changement au conseil de fondation**

Fin 2012, Klaus Huber (représentant de la Confédération) et Beat Meili (représentant des organisations œuvrant dans la prévention des maladies) se sont retirés du conseil de fondation. Ils ont été remplacés respectivement par M^{me} Andrea Arz de Falco, responsable de l'unité de direction Santé publique de l'Office fédéral de la santé publique et M^{me} Doris Fischer-Täschler, secrétaire générale de l'Association suisse du diabète. Ces deux changements ont été confirmés par l'Autorité fédérale de surveillance des fondations.

3 **Utilisation des ressources en 2013 : examen des comptes**

Les contributions annuelles, d'un montant de 2,40 francs par assuré, ont permis de générer 17,836 millions de francs de recettes nettes (après déduction de la TVA) en 2013 (2012 : 17,654 millions de francs). Par ailleurs, la commercialisation de produits et de prestations de services (p. ex., le label *Friendly Work Space*) a permis de générer des recettes supplémentaires de près de 424 000 francs (2012 : 532 000 francs).

Les charges affectées aux projets et aux programmes se sont élevées, quant à elles, à 17,625 millions de francs (2012 : 16,597 millions). Elles ont donc augmenté de 6,2 %.

La position du bilan « Engagements sur projets en cours » comprend les prestations réalisées par des partenaires de projets durant l'année sous revue mais qui n'ont pas encore été facturées (2,185 millions de francs ; année précédente : 5,121 millions). Par ailleurs, la fondation a déjà pris des engagements pour les années 2014 à 2017 à hauteur de près de 12,937 millions de francs. Plus de 80 % de cette somme sera affecté à des projets concernant l'objectif prioritaire « Poids corporel sain », en particulier les PAC.

Depuis 2010, toutes les dépenses liées à un projet, soit également les frais de personnel, ont été inscrites par projet.

Pour 2013, les variations suivantes sont à signaler pour les différentes unités d'imputation par rapport à l'année précédente :

- Gestion des impacts/gestion des connaissances : baisse de près de 238 000 francs à 1,096 million de francs ;
- Promotion de la santé et prévention : baisse de près de 180 000 francs à 1,290 million de francs ;
- Projets novateurs : baisse de 146 000 francs à 1,108 million de francs ;
- Poids corporel sain : augmentation de plus de 173 000 francs à 5,960 millions de francs ;
- Santé psychique – stress : augmentation de 532 000 francs à 4,599 millions de francs ;
- Communication : augmentation de 885 000 francs à 3,571 millions de francs.

En 2013, les frais administratifs se sont élevés à 1,635 million de francs (soit environ 5,89 % de plus que l'année précédente), dont près de 850 000 francs ont été consacrés au poste « Personnel/ressources humaines ». Par rapport à l'année précédente, ce montant a augmenté de près de 55 000 francs. Il comprend non seulement les frais de salaire de l'administration et les indemnités des membres du conseil de fondation, mais également les frais de formation et de formation continue de tous les collaborateurs. Cette augmentation est notamment due à des dépenses plus élevées dans les domaines de l'informatique, d'Internet et de la téléphonie.

Par rapport à 2012, l'ensemble des frais de personnel a de nouveau augmenté (+9,4 %), passant à 5,672 millions de francs (année précédente : 5,184 millions de francs). Au 31 décembre 2013, la fondation employait 46 personnes au total (année précédente : 39), soit 37,2 postes équivalent plein-temps (année précédente : 33,1) .

En 2013, les charges totales se sont élevées à 19,396 millions de francs et ont donc augmenté de 1,070 million de francs par rapport à l'année précédente (18,326 millions). Cette augmentation est due à l'intensification prévue des activités au cours de la deuxième année du cycle stratégique 2012-2015.

Avec une perte de près de 1,025 million de francs, le résultat d'exploitation 2013 s'avère négatif, après une année 2012 équilibrée. Les réserves, qui se traduisent par des liquidités de 8,872 millions de francs, ont diminué de plus de 4,373 millions de francs par rapport à l'année précédente. Cette baisse est principalement due à la diminution des engagements sur les projets en cours durant la deuxième année de mise en œuvre de la deuxième période stratégique (cf. ci-dessus).

4 Conclusions et perspectives

41 Mise en œuvre de la stratégie

Les documents soumis à l'autorité de surveillance sur la planification stratégique pluriannuelle ainsi que sur la planification opérationnelle annuelle de la fondation permettent de relever que la fondation est en bonne voie dans la mise en œuvre de la stratégie, notamment pour les deux axes prioritaires « Poids corporel sain » et « Santé psychique – Stress ». L'année 2013 a marqué le début du 2^e cycle stratégique (2012 -

2015). En adaptant l'orientation stratégique, les domaines santé psychique/stress et communication ont fait l'objet d'une attention plus marquée, ce qui a entraîné davantage de mesures et, partant, des dépenses plus élevées.

42 Détermination de la contribution pour l'année 2015

Comme l'année précédente, la fondation n'a pas demandé d'augmentation de la contribution. Celle-ci sera donc, en 2015 également, de 2,40 francs par personne assurée.

1^{er} septembre 2014

Table des matières

1	Contexte	1
	11 Bases légales	1
2	Activités de la fondation en 2013	1
	21 Avancement de la stratégie	1
	22 Changement au conseil de fondation	2
3	Utilisation des ressources en 2013 : examen des comptes	2
4	Conclusions et perspectives	3
	41 Mise en œuvre de la stratégie	3
	42 Détermination de la contribution pour l'année 2015	4